

**CONFERENCE DE PRESSE  
BIODIVERSITE DANS LE CANTON DE BERNE**

**Oberösch,  
12 octobre 2011**

*Allocution de  
Monsieur Daniel Fasching,  
directeur du domaine Compensation écologique et contrats du  
Service de la promotion de la nature,  
Office de l'agriculture et de la nature (OAN) du canton de Berne*



---

**SUCCES PROJETS DE MISE EN RESEAU  
DANS LE CANTON DE BERNE**

Mesdames, Messieurs,

Lorsqu'au début de la Seconde Guerre mondiale, le Conseil fédéral a lancé le « Plan Wahlen », appelé « Bataille des champs », il a fallu mettre au point les moyens et instruments nécessaires dans toute la Suisse, et les mettre à disposition des exploitants sous une forme aisément applicable. Je compare le programme d'action Renforcement de la biodiversité au « Plan Wahlen », car aujourd'hui, dans un système agricole encore plus complexe qu'autrefois, il faut trouver des instruments et des moyens pour remporter la « bataille » qui permettra de préserver durablement la biodiversité malgré la forte pression qui pèse sur elle en Suisse et dans le monde entier.

Je vais vous expliquer brièvement le lien entre la promotion de la biodiversité en Suisse et dans le canton de Berne et les efforts réalisés à l'échelle mondiale en vue du maintien de la biodiversité, l'influence de la politique agricole 2014-2017, ainsi que les succès, mais aussi les difficultés des projets de mise en réseau dans le canton de Berne.

## Conférence sur la biodiversité tenue à Nagoya en 2010

Comme l'a déjà clairement montré Monsieur le Conseiller d'État Andreas Rickenbacher, le maintien et le renforcement de la biodiversité sont d'une importance capitale. En automne 2010 à Nagoya (Japon), la Suisse s'est ainsi engagée, avec 191 autres États, à renforcer nettement son action pour la biodiversité. Dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique à laquelle participent presque tous les pays du monde, les États ont adopté un plan d'action commun pour sauver la biodiversité. Vingt objectifs ont été fixés pour concrétiser cette mission. Ils devront être atteints d'ici 2020. Parmi ces derniers, l'objectif suivant revêt une importance particulière:

- Au moins 17 pour cent des zones terrestres, et notamment des régions importantes pour la biodiversité et les services fournis par les écosystèmes sont placés sous protection, par le biais de systèmes d'aires protégées efficacement et judicieusement gérés, écologiquement représentatifs, bien interconnectés et intégrés à l'ensemble du paysage terrestre, ou par d'autres mesures de protection efficaces en fonction des sites.

En mettant la « Stratégie Biodiversité Suisse » en consultation en septembre, le Conseil fédéral a confirmé son intention d'appliquer également cet objectif dans notre pays d'ici 2020.



### Politique agricole 2014-2017

Avec la politique agricole 2014-2017, la Confédération veut promouvoir de manière plus ciblée les prestations de service public de l'agriculture. Ainsi, la Confédération devrait, entre autres, renforcer ses contributions pour la biodiversité et la qualité du paysage. Mais toutes ces déclarations d'intention et d'objectifs ne sont pas vraiment utiles en l'absence d'instruments efficaces visant à leur mise en œuvre concrète.

### Exécution et instruments

Monsieur le conseiller d'État Rickenbacher a montré qu'avec le programme d'action Renforcement de la biodiversité dans le canton de Berne, nous disposons d'un instrument important, correctement positionné et mis en place suffisamment tôt. Ainsi, en 2008, le canton a apporté les moyens financiers nécessaires au versement d'indemnités pour les surfaces de qualité et de mise en réseau, ainsi que pour les surfaces inventoriées de grande qualité. Malheureusement, les moyens mis à disposition par la Confédération pour améliorer la qualité et la mise en réseau des surfaces de compensation écologique n'ont pas encore été totalement utilisés dans l'agriculture bernoise. Je souhaiterais donc vous présenter les raisons des difficultés qui entravent la réalisation de ces objectifs, mais aussi souligner les succès des projets de mise en réseau.

### Facteurs de réussite et difficultés

Ces dernières années, de nombreux exploitants du canton de Berne se sont ralliés à la promotion de la diversité et ont trouvé des solutions adaptées à leurs exploitations. Conformément au principe de « qualité de production alimentaire et d'aménagement des surfaces favorisant la biodiversité », Stefan Luder, qui nous accueille gentiment aujourd'hui, a optimisé son exploitation. Dans le canton, plusieurs milliers d'hectares de

surfaces écologiques ont été mis en réseau et sont aujourd'hui de grande qualité. Voici un exemple concret: après chaque fauche, des bandes refuge sont laissées sur les surfaces en réseau. Ces bandes d'herbe qui ne sont pas coupées offrent aux divers insectes et petits mammifères un espace de refuge indispensable lorsque toutes les surfaces environnantes sont fauchées. Les études montrent que ces bandes refuge jouent un rôle central dans la promotion de la biodiversité.

Afin que le plus possible d'exploitants prennent eux aussi le train en marche, il est crucial de trouver des **pionniers** de la biodiversité. Il s'agit pour moi de chefs d'exploitation modèles avec l'aide desquels les incitations existantes, mais aussi celles qui découlent de la politique agricole 2014-2017 sont mieux exposées et s'inscrivent en lien étroit avec la pratique. Ces personnes indispensables sont un modèle pour une agriculture tournée vers l'avenir et assurant une production durable. Monsieur Luder est l'un de ces pionniers. Il applique le « Plan Wahlen » de la promotion de la biodiversité de manière exemplaire à son exploitation, et en tant que conseiller à la mise en réseau, il motive aussi d'autres exploitants.

Ces pionniers sont d'autant plus importants qu'avec la politique agricole 2014-2017, de nouveaux instruments devraient être introduits dans le domaine de la promotion de la biodiversité. Ainsi, la Confédération prévoit d'instaurer des **contributions à la qualité du paysage** dès 2014. L'entretien et la diversité des paysages cultivés, facteurs de réussite importants, devraient donc à l'avenir faire l'objet d'un soutien financier. Là encore, le canton de Berne trouvera une solution appropriée et axée sur la pratique pour mettre en œuvre cette idée, en se basant sur les expériences réalisées depuis les débuts de la mise en réseau. C'est seulement ainsi que la promotion de la biodiversité et le public pourront vraiment bénéficier des moyens financiers mis à disposition par la Confédération et le Canton.

## Bilan

Pour conclure, je voudrais souligner que les principaux défis à venir dans les domaines de l'agriculture et de la nature s'annoncent exigeants pour toutes les personnes concernées. Seules des solutions durables et appliquées avec rigueur peuvent permettre de concilier exploitation et protection.

L'appel des exploitants à une plus grande stabilité des programmes de promotion dans le domaine de la biodiversité est de plus en plus fort. Le canton de Berne plaidera donc avec insistance auprès de la Confédération pour une simplification des modèles d'exécution. Le grand défi de la mise en réseau écologique dans les régions d'agriculture intensive doit aussi être étendu aux instruments mis à disposition par la Confédération et le canton.

Je donne à présent la parole au pionnier et promoteur concret de la biodiversité, Stefan Luder.

